

Maisons-Alfort, le 24 septembre 2002

AVIS

de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments relatif au projet d'arrêté relatif au retrait de la consommation humaine des denrées alimentaires d'origine animale contaminées par des résidus de pesticides

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments a été saisie le 5 septembre 2002 d'une demande d'avis sur le projet d'arrêté relatif au retrait de la consommation humaine des denrées alimentaires d'origine animale contaminées par des résidus de pesticides.

Ce projet d'arrêté, qui modifie l'arrêté du 5 décembre 1994, transpose les directives 2002/42/CE, 2002/66/CE et 2002/71/CE de la Commission modifiant l'annexe II de la directive 86/363/CEE du Conseil.

Ce projet d'arrêté n'appelle pas d'observation de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments.

Martin HIRSCH